

## MENTION HAUTE TOLERANCE

### DEFINITION

---

Produit adapté à toutes les peaux, y compris les peaux sensibles. Cette mention sous-entend auprès du consommateur que le produit est très bien toléré sur tous les types de peaux. Une attention particulière est donc portée sur les aspects de tolérance et de sensibilisation.

### POSITION DU CERT

---

- ✓ Formule du produit fini adaptée
- ✓ Absence d'ingrédients connus pour leurs propriétés sensibilisantes (substances classées ou auto-classées H317, MIT, benzyl alcohol,...)
- ✓ Absence de substances présentes de manière non intentionnelle et pouvant induire une réaction de sensibilisation cutanée (voir détail des substances concernées plus bas dans la « *Liste des documents à transmettre* »):
  - à une concentration supérieure à 10 ppm dans les produits non rincés,
  - à une concentration supérieure à 100 ppm dans les produits rincés.
- ✓ Tests à réaliser :
  - **Test d'usage sous contrôle médical** (dermatologue et/ou ophtalmologue, etc.) sur 20 volontaires minimum, « tous types de peaux » et incluant un panel « peau sensible » (au moins 50%) : les résultats ne doivent indiquer aucune réaction d'intolérance ou d'inconfort (réactions observées par le dermatologue et/ou ophtalmologue ou ressenties par les volontaires)
  - **HRIPT** sur 50 volontaires minimum pour un produit fini destiné à l'adulte et 100 volontaires minimum pour un produit fini destiné aux enfants de moins de 3 ans

**Liste des documents à transmettre :**

- ✓ FDS récentes de toutes les MP (format CLP)
- ✓ Pour les parfums/compositions parfumantes/huiles essentielles/arômes et extraits végétaux :
  - certificats des teneurs en substances listées comme "allergènes" dans l'Annexe III du Règlement CE n° 1223/2009
- ✓ Pour les parfums/compositions parfumantes/huiles essentielles/arômes :
  - Certificats des teneurs en substances spécifiées/restreintes/interdites par l'amendement de l'IFRA en vigueur pour l'effet critique « sensibilisation »
  - Certificats des teneurs en substances identifiées comme allergènes de contact dans l'avis du SCCS « Opinion on Fragrance allergens in cosmetic products. SCCS/1459/11. 26-27 June 2012 »
  - Attestation globale de toutes les substances H317 présentes